

Session 1 : l'opportunité du Projet de Service  
**Projet de Service : ASMIS 2012,**  
**l'ASMIS dans cinq ans**



**François DESERABLE** – Directeur – ASMIS – Amiens

**Jean-Jacques LEGER** – Président – ASMIS – Amiens

**Sokva PRAK** – Chargée de communication – ASMIS – Amiens

## INTRODUCTION

*"Lorsque les temps sont incertains, la sagesse recommande d'afficher quelques certitudes"*  
 P. Morin "Le management et le pouvoir", 1985.

Le dispositif de Médecine du Travail a eu une profonde mutation marquée par 3 facteurs :

- Changement de dénomination en s'appelant « Santé au travail ».
- Démographie médicale, moins de médecins.
- Pluridisciplinarité, développement des actions sur le milieu du travail.

Déjà engagée dans ces changements, l'ASMIS intègre ces facteurs, avec le souci permanent de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises.

En pratique, ces changements ont conduit à réaliser :

- De nouvelles prestations.
- De nouvelles organisations avec la montée en puissance du travail en équipe « l'équipe santé travail ».
- De nouvelles obligations.

En outre, il était nécessaire de maintenir et de renouveler les efforts en matière de communication externe vers les entreprises, tout en développant une évaluation régulière des actions réalisées. Le renforcement des relations de proximité et la démonstration d'une efficacité et d'une expertise sont les gages d'un avenir consolidé.

## UN PROJET DE SERVICE EST UN CADRE FEDERATEUR TOURNÉ VERS L'AVENIR

Équivalent du projet "d'entreprise" pris au sens de "ce que l'on se propose d'entreprendre". Vu de manière globale, il doit être suffisamment **précis** pour servir de référence permanente **à la réflexion et à l'action**.

Il exprime une volonté collective, forte et précise, et détermine des principes d'actions et des valeurs de comportement professionnel.

Il vise à mobiliser le personnel, à orienter les décisions des dirigeants et à conduire l'action dans une direction commune largement acceptée.

## UNE DEMARCHE COLLECTIVE ET PARTICIPATIVE

En 2006, à l'initiative du Président de l'association, Monsieur Jean-Jacques LEGER, 20 salariés de l'ASMIS, représentant les acteurs du Service (médecin, secrétaire, infirmière, technicien hygiéniste industriel, ergonome, juriste, informaticien, administratif, directeur) se sont regroupés afin d'élaborer un projet de service sur 5 ans.

Deux journées ont été organisées en 2006 afin d'engager une réflexion sur l'évolution de la santé au travail dans les années à venir.

A partir d'enquêtes menées auprès des entreprises et des médecins de Picardie (ARAMIE), des orientations concrètes ont été élaborées pour le Service à mettre en œuvre d'ici 2012.

Le groupe de travail a permis de formuler de grandes orientations qui ont été ensuite proposées au Conseil d'Administration et après validation et définition d'une stratégie de développement, ce projet a été présenté à l'ensemble du personnel lors d'une réunion de Service en 2007.

## LES MISSIONS DE L'ASMIS

Les deux missions principales de l'ASMIS sont directement centrées sur les besoins des adhérents, en tant que conseiller du chef d'entreprise et des salariés :

- Visite médicale.
- Activité en milieu du travail : développer l'évaluation des risques et la prévention...

A ces deux missions, s'ajoutent des activités en émergence, telles que développer des actions concertées :

- Au niveau départemental.
- Au niveau régional (ex : Picardie Santé Travail).

Devant l'ampleur des besoins, ces missions demandent :

1. De développer des plateaux techniques, par exemple : le conseil dans le domaine juridique.



2. De créer une structure de veille sanitaire et des démarches d'évaluation.
3. De raisonner en tenant compte des petites entreprises :
  - Ne pas opposer TPE et grandes entreprises (en stigmatisant l'une par rapport à l'autre).
  - Travailler par branches professionnelles.
  - De développer le transfert de connaissances.

### NOS ENGAGEMENTS

Pour remplir ces missions, l'ASMIS s'engage à rechercher la meilleure convergence possible entre offre de service, demande et besoins des entreprises et de leur salariés pour la:

- Santé au travail.
- Santé des salariés.
- Santé du travail.

Pour cela l'ASMIS s'est engagé à développer une meilleure identification des besoins collectifs des entreprises, en sachant que les besoins individuels sont identifiés dans le cadre du suivi médical.

Enfin l'ASMIS a poursuivi ses efforts en matière de communication interne et externe, dans le souci de toujours mieux faire connaître ses savoir-faire.

Les valeurs de l'ASMIS 2012 sont basées sur :

1. La solidarité et le respect du travail d'autrui.
2. L'engagement professionnel.
3. La faculté d'adaptation, d'ouverture et de créativité.
4. La faculté de remplacement.
5. Le service à l'entreprise.

Ces 5 valeurs sont essentielles dans la conjoncture actuelle, faite de changements profonds tant au niveau des relations avec les entreprises, qu'au niveau des ressources humaines.

La mise en pratique de ces valeurs repose sur les notions d'engagement et de remplacement pour les prestations aux entreprises, de tutorat dans l'accueil, l'intégration et l'accompagnement de nouveaux professionnels.

Ce projet de Service a abouti à un plan d'objectifs opérationnels à atteindre pour l'année 2012, par postes et métiers :

- Médecin : le développement de la Santé au Travail reste centré sur le médical et l'analyse des conditions de travail, en intégrant le paramètre « taille de l'entreprise » et le fait que le médical relève du médecin (et que de lui) alors que le non médical peut être fait par un autre professionnel.
- Médecin coordonnateur : son rôle est incontournable.

- Secrétaire médicale : renforcer leur rôle, en tant qu'aide au médecin ; la formation et création de SAST constituent une piste parmi d'autres ; la compétence en informatique (ex : mise en forme de données ...) est capitale.
- IPRP : nécessaire pour l'avenir.
- Infirmière du travail : assiste le médecin, en élargissant sa compétence d'action (ex : enquête, dépistage ...).
- Assistante sociale : fonction de plus, importante.

En parallèle de ce raisonnement par poste et métier, l'ASMIS a développé une organisation par pôles :

1. Pôle pluridisciplinaire : intervention sur le risque professionnel, en intégrant la psychologique (psychologue) ; intégrer la démarche ISO et dimension concurrentielle de cette activité.
2. Pôle social et juridique (juristes et assistantes sociales) : répond à des demandes des médecins, des salariés et des employeurs (demandes croissantes en nombre et complexité).
3. Pôle qualité : important dans la perspective d'une accréditation éventuelle.

Au niveau de la communication, un effort particulier doit être porté sur le rendu en entreprise.

## RESULTATS

### DEVELOPPEMENT DE L'EQUIPE SANTE TRAVAIL

- Embauche de 5 conseillers en prévention.
- Délocalisation de ces conseillers sur les centres périphériques.
- Embauche d'une ergonome.
- Embauche d'un psychologue.
- Formation d'une chargée de projet.

### MISE EN PLACE DE L'ACTION INFIRMIERE EN SANTE TRAVAIL

- Les premiers entretiens médico-professionnels ont été réalisés à AMIENS en juin 2010.
- Depuis embauche de 2 infirmières santé travail (HAM ET ABBEVILLE).

### INTEGRATION DU SAMETH

- Développement du suivi du salarié en difficulté en association avec les autres structures type MDPH... dans le cadre du maintien dans l'emploi.



### EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE SOCIALE

- Développement de cette approche sociale.
- Statistiques sur la problématique maintien dans l'emploi / inaptitude.
- Développement du suivi du salarié en difficulté en association avec le Sameth et les autres structures type MDPH... mais dans un cadre proactif.

### FORMATION DES PERSONNELS A LA GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Programmation de la :

- Formation d'un certain nombre de personnels à la gestion du risque de suicide.
- Formation de 35 médecins à la gestion des risques psychosociaux selon plusieurs thèmes.

### ORGANISATION DE REUNIONS PROFESIONNELLES THEMATIQUES

- Plusieurs réunions déjà organisées (exemple : gardiens d'immeuble, manutentions manuelles).
- A venir : prévention des risques professionnels sur le secteur plonge et blanchisserie.

### DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

- Organisation des journées portes ouvertes : événement annuel ▶ MARDI 8 NOVEMBRE 2011 : 3<sup>ème</sup> Edition.
- Participation au magazine ENTREPRISE ET SANTE.
- Création d'un portail informatique adhérent (en cours).

## **CONCLUSION**

**Une des conséquences de l'ASMIS 2012 est notre engagement fort dans la Démarche de Progrès en Santé Travail (DPS).**

La démarche de progrès en santé travail avait été initiée en 2005 par Monsieur Henri MASSIOT, ancien président de l'ASMIS et Monsieur François DESERABLE, secrétaire général.

En 2007, Monsieur LEGER a décidé non seulement de poursuivre cette démarche, mais aussi d'y apporter tout son soutien.

L'objectif final étant d'offrir à nos clients, employeurs et salariés, un service de qualité, adapté à leurs besoins et dans le respect des exigences légales.

C'est dans cette dynamique que nous avons élaboré, en concertation avec la commission médico-technique et l'ensemble des salariés de l'ASMIS, le projet de service « ASMIS 2012 » qui est aujourd'hui un élément moteur de la démarche d'amélioration continue dans laquelle nous nous sommes engagés.



Notre démarche de progrès est articulée autour du guide organisationnel des services interentreprises de santé au travail ; guide élaboré sur une base consensuelle de ces services sous l'autorité de la HAS (Haute Autorité de Santé).

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes engagés à mettre en place des moyens :

- Disponibilité du personnel.
- Budgets.
- Programme de formation.
- Communication interne et externe.

L'accent est, et restera, fortement mis sur une participation de l'ensemble du personnel de l'ASMIS.